

## NOTE D'INFORMATION

**BMCI COSMOS**

Nature juridique  
**SICAV**

Société de gestion  
**BMCI ASSET MANAGEMENT**

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP20017 en date du 27/02/2020.

  
**Ikhlas METTIOUI**  
Directeur Gestion d'actifs  
et protection de l'épargne



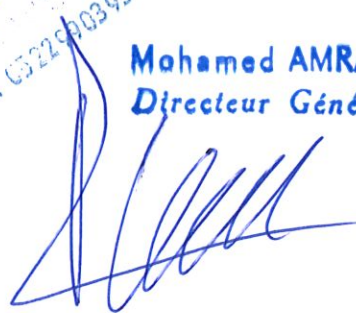
ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **BMCI ASSET MANAGEMENT** sise à **26, Place des Nations Unies - Casablanca** - représentée par **Mohamed AMRANI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

**BMCI ASSET MANAGEMENT**  
25, Bd. Al Maestri El Khadra  
CASABLANCA - Maroc  
Tél: 0522926900 - Fax: 0522900393

Dénomination et signature

**Mohamed AMRANI**  
**Directeur Général**



AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



## I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **BMCI COSMOS**
- Nature juridique : **SICAV**
- Code Maroclear : **MA0000030058**
- Date et référence de l'agrément : **05/12/2019, GP19194**
- Date de création : **10/01/1996**
- Siège social : **26, Place des Nations Unies - Casablanca -**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **01/01 au 31/12**
- Apport initial : **5,000,000 de Dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **50 Dirhams**
- Etablissement de gestion : **BMCI ASSET MANAGEMENT** sise à **26, Place des Nations Unies - Casablanca** - représenté par **Mohamed AMRANI**
- Etablissement dépositaire : **BMCI** sise à **26, Place des Nations Unies - Casablanca**
- Commercialisateur :

| Etablissements commercialisateurs | Responsable à contacter  | Téléphone      |
|-----------------------------------|--------------------------|----------------|
| BMCI BOURSE                       | Naceur TOUIMI BENJELLOUN | 05 22 95 38 00 |
| BMCI                              | Rachid MARRAKCHI         | 05 22 46 10 00 |
| BMCI ASSET MANAGEMENT             | Mohamed AMRANI           | 05 22 92 69 00 |

- Commissaire aux comptes : **Deloitte Audit** représenté par **Mme Sakina Bensouda Karachi**

## II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions**
- Indice de référence : **MASI (Moroccan all shares index )** tel que publié par la bourse des valeurs de Casablanca
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion est de proposer aux actionnaires un support de placement actions qui offre sur un horizon d'investissement moyen et long terme une performance brute (avant prélèvement des frais de gestion et hors commissions de souscription et de rachat) supérieure à son indice de référence, le MASI**
- Stratégie d'investissement :

La Sicav investira, en permanence, à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidités, en actions et droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, tout en respectant la réglementation en vigueur. La Sicav n'investira ni en titres de FPCT, ni en titres d'OPCC, ni en obligations subordonnées perpétuelles. Par ailleurs, la Sicav pourra consacrer au maximum 10% de son



actif net à des opérations de placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement de la Sicav contiendra les éléments suivants:

- Actions;
  - Droits d'attribution ou de souscription;
  - Certificats d'investissement;
  - Titres d'OPCVM;
  - Obligations d'émetteurs publics ou privés;
  - Dépôts à Terme;
  - Titres de créances négociables;
  - Titres de créances émis ou garantis par l'état.
- Durée de placement recommandée : **Entre 5 et 8 ans**
  - Souscripteurs concernés : **Grand public : les investisseurs concernés sont les personnes Physiques ou Morales.**

### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **19/03/1996**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, Chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1er jour qui le suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Dans les locaux de BMCI ASSET MANAGEMENT, BMCI BOURSE, dans les Centres de Banque Privée et dans les agences de la BMCI, par voie d'affichage chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1er jour qui le suit, et publiée au moins une fois par semaine au niveau d'un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net de la SICAV par le nombre d'actions, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectuées à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat peuvent être reçues par toutes les agences BMCI, les Centres de Banque Privée et à BMCI ASSET MANAGEMENT; BMCI BOURSE, du lundi 08h au jeudi 15h45 min, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré) ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.**
- Affectation des résultats : **capitalisation entière, la SICAV opte pour la capitalisation des résultats. Les intérêts sur titre de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des "intérêts courus"**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



#### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Au maximum 2% HT des montants souscrits dont 0.2% part incompressible acquise au fonds.
  - Commission de rachat maximale :
    - Au maximum 0.75% HT des montants rachetés dont 0.5% part incompressible acquise au fonds.
  - Cas d'exonération :
    - Pour les rachats effectués par un actionnaire qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la VL. Pour les souscriptions effectuées par un actionnaire qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la VL.
- Frais de gestion :
  - Les frais de gestion sont de 2% HT maximum et sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI ASSET MANAGEMENT

| Libellés Frais de gestion                         | Taux Frais de gestion                                               |
|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Vie sociale                                       | 20000 dh ht annuel                                                  |
| Frais du Commissaire aux Comptes                  | 18 000dh HT                                                         |
| Frais Maroclear                                   | 3600 dh annuel HT + Partie variable selon les conditions en vigueur |
| Commissions de l'AMMC                             | 0,025% HT                                                           |
| Frais du Dépositaire                              | 0,09% HT                                                            |
| Frais de Gestion revenant à la Société de Gestion | 1,810% HT                                                           |